



Conseil d'Administration des 14 et 15 mars 2014
Siège de la FFHB à Gentilly

Présents : BARBUSSE Béatrice, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BETTENFELD Jacques, BOURASSEAU Marie, BOUSSUGE Martine, DUBUS Odile, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, GODARD Michel, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, LIENARD Christian, , MANOUVRIER Alexis, MARTINI Laurent, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, POTARD Georges, SCARSI Claude, SEREX Francis, SMADJA Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : AMIEL André, GUICHARD Jean-Louis, BANA Philippe, JACQUET Michel, PRADIER Grégory, MANCINI Marc.

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, BIOJOUT Marie-Christine, BOUTHEMY Philippe, GLEIZES CERVERA Sophie, MOCKA-RENIER Jocelyne,

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance du vendredi 14 mars 2014 est ouverte à 15h.

Le Président débute ce Conseil d'Administration en donnant la parole à André AMIEL qui fait part aux élus du décès de Christian CHALVIDAN. Joël DELPLANQUE adresse les condoléances du Conseil d'Administration de la FFHB à sa famille et ses proches. D'autre part il excuse l'absence du Président LACOUX pour des raisons de santé ; ce dernier transmet ses amitiés aux membres du Conseil. Michel PERSIAUX donne de bonnes nouvelles d'Evelyne BECCIA. Joël DELPLANQUE transmet les meilleurs vœux de rétablissement de la part du Conseil d'Administration à ces deux administrateurs. Joël DELPLANQUE excuse l'absence d'Alain JOURDAN ce jour.

Le Conseil d'Administration valide le procès-verbal de sa séance du 10 janvier 2014 à l'unanimité.

Mondial 2017

Joël DELPLANQUE informe le Conseil d'Administration de la présentation commune, envisagée le 10 avril prochain, par les sociétés KENEO et SELLA COMMUNICATION / INFRONT.

Euro 2018

Philippe BANA précise que pour la candidature à l'EURO Féminin 2018, un groupe de travail a été mis en place, composé de membres féminins du Conseil d'Administration. Il indique que la candidature a été déposée et jugée recevable. Un travail est à poursuivre à l'international en vue de la décision qui sera rendue en octobre 2014. Il fait état des tendances actuelles pour la désignation du pays hôte et évoque les réflexions en cours au niveau des instances européennes, sur les co-organisations à plusieurs pays des futurs championnats.

Les inspections de la fédération européennes seront enclenchées concernant les équipements.

Brigitte VILLEPREUX fait remarquer qu'il serait intéressant que le groupe de travail soit élargi à tous les élus qui travaillent sur le handball féminin. Philippe BANA fait ensuite le point sur les calendriers de qualifications aux différents championnats à venir.

Maison du Handball

Joël DELPLANQUE présente un état d'avancement du dossier de la Maison du Handball au regard du timing des élections municipales et des possibilités de financement actuellement à l'étude.

Michel JACQUET développe une présentation des nouveautés concernant les perspectives au parc interdépartemental des sports de Choisy le Roi. Du point de vue des transports, il précise la future mise en service de la ligne 15 comme axe de raccordement à proximité du site d'implantation du projet. Sur le versant politique, il détaille les diverses rencontres ayant déjà eu lieu. S'agissant de la première phase liée à l'étude foncière, Michel JACQUET apporte des éléments de compréhension sur la faisabilité d'implantation au regard du Plan de Prévention des Risques d'Inondation. La seconde phase a débuté pour évaluer la faisabilité financière. Michel JACQUET décline les coûts estimés des travaux, des honoraires et provisions ainsi que de la TVA, c'est-à-dire toutes dépenses confondues, selon la formule consacrée. Aujourd'hui, une étude est en cours pour optimiser le projet. Puis il décline le rétro planning des demandes de financements publics. Pour ces dossiers, certaines pièces sont obligatoires, telles que la jouissance du terrain notamment ou encore l'accord de l'Assemblée Générale sur le projet. Enfin, il présente les hypothèses de subventions publiques et d'utilisation des fonds propres de la FFHB. A cela pourrait s'ajouter d'autres contributions avec les villes concernées par le projet, un investisseur privé sur notre pôle hébergement / restauration et éventuellement un mécénat d'entreprises.

Philippe BANA fait part des réflexions sur les possibilités de mutualisation avec les Ligues et les présidents de clubs concernés par le projet, dont il fait retour des premiers échanges. Ces derniers se disent favorables au projet, mais s'interrogent sur le schéma de renouvellement de l'élite à travers la question des pôles, l'utilisation des différents locaux et les formes de relations conventionnelles à prendre.

Joël DELPLANQUE résume ces questionnements à notre capacité à saisir les opportunités qui s'offrent à nous. Il faut aussi avoir une capacité de réflexion sur toutes les composantes à intégrer dans ce projet, dont l'accueil du futur Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi ou encore des jeunes.

Il reconnaît notre avancée à marche rapide, mais souhaite l'avis du Conseil d'Administration pour savoir si nous poursuivons dans cette direction et quel mandat l'Assemblée Générale fédérale peut-elle lui donner ? Le projet est prévu de telle sorte que la Fédération serait propriétaire avec des mutualisations et des activités qui vont se diversifier, différentes de celles auxquelles nous faisons face actuellement. Il indique qu'il ne peut pas exclure l'appel aux licenciés à ce point de l'avancée du projet.

Un échange a lieu sur le crédit de TVA. Sur ce point, Joël DELPLANQUE attend une expertise fiscale dont il pourrait faire retour au Conseil d'Administration de Juin 2014. Philippe BANA complète en présentant l'approche par la vision que nous souhaitons avoir de la FFHB dans les 10 prochaines années, à travers un saut qualitatif et stratégique.

Béatrice BARBUSSE demande s'il y a la possibilité de faire du « naming », ce qui semble a priori envisageable. Alain SMADJA intervient sur l'aspect patrimonial et s'interroge sur ce que nous aurons. Jacques BETTENFELD répond que cela dépendra de la convention qui sera signée. Le débat entre les élus s'instaure autour de la durée du bail.

Joël DELPLANQUE répond que pour lui la durée ne pourra pas être inférieure à 50 ans. Sur ce point, Michel JACQUET précise que les interlocuteurs politiques actuels sont favorables à cette perspective.

Jacques BETTENFELD rajoute qu'une étude juridique aura lieu pour évaluer le meilleur contrat pour nous. Le Conseil d'Administration se prononce unanimement favorable à la poursuite de ce projet.

LFH

Nodjialem MYARO fait part de l'apaisement des relations entre les acteurs. A la faveur des finalités de la Coupe de la Ligue, un échange a réuni les entraîneurs professionnels et François GARCIA sur les questions relatives à l'arbitrage. Il a été décidé d'un point mensuel entre les entraîneurs et les arbitres. Sur le même week-end de la Coupe de la Ligue, un Comité de Direction et une Assemblée Générale LFH ont eu lieu. Ces instances ont acté le fait que les compétitions officielles de la saison 2015-2016 débuteraient fin août, laissant ainsi le temps de la réflexion lors de la saison prochaine pour anticiper les éventuelles problématiques. Le calendrier 2014-15 a néanmoins pu être aménagé par le choix d'Alain PORTES de réduire le nombre de jours du stage rajouté en octobre avant la Golden League. Enfin, les évolutions du cahier des charges VAP proposées par la CNCG pour accompagner le passage à 12 clubs en 2016-17 ont été validées pour présentation à l'assemblée fédérale de mai 2014. Le cahier des charges LFH reste en l'état dans l'immédiat. Elle informe les élus sur la date de « La nuit du handball » prévue le 25 mai 2014 sur un lieu proposé à confirmer. Des réflexions sont en cours pour un « trophée Patricia SAURINA », l'Assemblée Générale de la LFH ayant unanimement suivi la proposition de l'UCPDIF pour que la Coupe de la Ligue soit rebaptisée en ce sens. Enfin, un point est fait sur les problématiques en cours avec Canal+ et les postes commentateurs qui s'opèrent dorénavant de Paris. Suite à un courrier adressé conjointement par Nodjialem MYARO et Joël DELPLANQUE, un rendez est prévu le 9

avril 2014 avec Cyril LINETTE (Canal+) en présence de Véronique PECQUEUX ROLLAND et Jean-Marie SIFRE.

LNH

Joël DELPLANQUE fait le point sur le choix de la LNH de s'engager avec beIN Sports et le déroulement des matches en semaine dorénavant. Béatrice BARBUSSE indique qu'il s'agissait de la meilleure offre financière et éditoriale.

Gest'hand 3

Christian LIENARD donne la parole à Michel JACQUET pour transmettre l'état d'avancement des projets sur l'informatique fédérale. Il rappelle les étapes jusqu'à ce jour concernant les orientations stratégiques et la consultation des utilisateurs. Il revient sur trois points de vigilance :

- Les boites mails dont nous venons d'apprendre qu'elles s'arrêteront avec ce fournisseur en juin 2015. Les services ont retravaillé ce dossier et ont trouvé une solution technique pour assurer la continuité via l'un de nos prestataires.
- Le badge électronique peut venir dans un second temps et être acté à l'Assemblée Générale de 2015. La priorité est donnée aujourd'hui au développement préalable du cœur du système de Gest'Hand3.
- L'échéancier reste contraint, mais l'objectif est tenu dans l'immédiat, à savoir une livraison en juin 2015 pour un démarrage au cours de la saison 2015-2016.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en cours travaille sur un audit de communication digitale et l'évaluation d'un des salariés candidat au poste de chef de service. La possibilité d'élargissement de l'expertise à la communication plus largement reste à valider et en attente des prescriptions de l'AMO. La seconde phase, parallèlement en cours, touche à l'assistance pour l'élaboration du cahier des charges. A ce stade, dans sa version 1, il doit nous permettre de consulter et choisir l'entreprise missionnée pour le développement technique, de manière assez ouverte. La version 2 du cahier des charges devra faire l'objet d'un contenu exhaustif de nos besoins à travers la troisième phase concernant la régie informatique. Cela sous-tend :

- La vérification que tous les besoins de l'outil sont bien intégrés au CCTP
- La proposition de nouvelles fonctionnalités au regard de l'Audit (tranches optionnelles)
- La proposition de livraison de l'outil par modules (lots ?)
- La finalisation du cahier des charges (couverture juridique et planning de livraison)
- Le suivi du projet sur 2 ans : validation des livrables
- Le coaching des services informatiques

S'agissant du cahier des charges, Jacques BETTENFELD pointe qu'il faudra une étude spécifique de la garantie du contrat et de l'assurance du co-contractant.

Comptes 2013

Alain KOUBI présente le bilan financier de l'exercice 2013. Il débute par des remerciements aux personnes qui ont travaillé à cette présentation. Il informe ensuite le Conseil d'Administration sur l'évolution de la fiscalité fédérale au regard des échanges avec le Commissaire aux Comptes et le conseil fiscaliste de la fédération. Il fait état de la façon dont notre sectorisation est actuellement répartie. Il indique que nous allons devoir faire un travail de ré-interrogation de cette sectorisation entre les domaines marchands et non marchands.

Aux termes de la présentation, un débat a lieu entre Alain KOUBI, Marc MANCINI et Alain SMADJA concernant la reformulation de l'annexe à propos des éléments essentiels qui doivent y figurer. A ce titre, le trésorier fera apparaître la contribution du ministère de tutelle en ce qui concerne la mise à disposition des cadres techniques de la Direction Technique Nationale. Pour ce qui est de la subvention accordée à l'association Comité d'Organisation Mondial 2017, après discussion, il est proposé que le Conseil d'Administration valide une convention réglementée qui sera présentée dans le rapport du Commissaire aux Comptes. Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

Claude SCARSI fait un rappel historique sur les minorations de charges et les recettes statutaires imprévues qui ont eu pour conséquence une augmentation des capacités bénéficiaires. Il rappelle que pour adapter tout ça, via la validation du Bureau Directeur, la décision a été prise de mettre en place, à l'avenir, une décision modificative budgétaire en cours d'année. Ainsi, et sous réserve des modifications souhaitées par Alain SMADJA, l'affectation du résultat de 699 k€ au projet Maison du Handball (dont le total s'élève à 2 214 K€)

est soumise au vote du Conseil d'Administration qui l'adopte à l'unanimité. Le Conseil d'Administration vote également à l'unanimité le supplément de participation à hauteur de 74 415€.

Budget 2014

Claude SCARSI présente ensuite le projet de budget à l'équilibre à hauteur de 21,1 M€. Ce budget est construit sur l'hypothèse du titre de Champion d'Europe de l'Equipe de France Masculine et d'une 3^{ème} place à l'Euro Féminin pour l'Equipe de France Féminine. La revalorisation des tarifs sera calculée sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la vie (0.7%), sans aucune autre augmentation pour financer les nouveaux projets. Il a été pris en compte une stabilisation des subventions de l'Etat et une stagnation des recettes statutaires.

Georges POTARD fait remarquer la nécessité d'harmoniser la sémantique entre les recettes statutaires et les recettes associatives. Il interroge ensuite s'il a été envisagé une échéance concernant l'accompagnement financier de la LFH. Joël DELPLANQUE intervient pour dire que Nodjialem MYARO a dans l'immédiat apaisé les tensions et qu'il attendait la rentrée avant d'aborder ces questions.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2014 qui sera présenté à l'Assemblée Générale de la FFHB.

Coupe de France

En préambule, Pascal BAUDE remercie le service communication pour l'initiative de la retransmission des rencontres de finale de secteur des Coupes de France. Le calendrier de la Coupe de France 2014-2015 va débiter très rapidement (5 tours de Coupe en treize semaines) avec une option pour les finales les 25-26 avril 2015, sachant que Bercy ne sera pas disponible à ces dates.

Joël DELPLANQUE fait un retour de son expérience à Antony (finale de secteur) et pense que nous gagnerions à doter en matériel les clubs accueillants ces finalités (Dotation via la Centrale d'Achats à évaluer). Jacques BETTENFELD rejoint ce propos. Pascal BAUDE indique que les salles montrent aussi leurs limites en nombre de places et précise que le futur cahier des charges tiendra compte notamment de ces besoins nouveaux. Un débat s'instaure entre les élus sur la détermination des lieux qui seront déterminés par la COC nationale après un appel à candidature en fonction des équipes qualifiées.

Propositions issues des Assises de la Sportive

Le Conseil d'Administration passe à l'étude des vœux faisant suite aux Assises de la Sportive.

1. Le passage des championnats féminins de + de 15 ans à + de 16 ans avec des aménagements est validé à l'unanimité par les membres du Conseil pour présentation à l'Assemblée Générale conformément aux engagements pris.
2. Autoriser la mixité jusqu'à - 11 ans au lieu de - 13 ans avec des aménagements. La position du Conseil est favorable à ramener la mixité à - 11 au lieu de - 13, en laissant la possibilité d'adaptations locales. Cette proposition sera présentée à l'Assemblée Générale.
3. Ramener de 4 à 3 ans l'amplitude des années d'âge pour les compétitions de - 18 ans. Le Conseil confie à la sagesse de l'Assemblée Générale la décision sur ce sujet.
4. L'harmonisation des catégories d'âge nationales ou sur un même territoire fait l'objet de nombreux échanges. Le Conseil unanime souhaite que la présentation à l'Assemblée Générale fasse apparaître 2 options :
 - a. Option 1 : Obligation d'uniformisation par territoire après concertation entre la Ligue et les Comités concernés,
 - b. Option 2 : Les territoires sont totalement libres.

Le Conseil d'Administration aborde ensuite la participation des ultras marins en Coupe de France nationale. Aucune des solutions proposées ne permet de satisfaire à la fois, d'une part, les ultramarins dont la volonté est de participer y compris avec des engagements financiers importants mais à condition d'avoir la possibilité de recevoir au moins à l'occasion d'un tour et, d'autre part, les clubs nationaux qui ne souhaitent pas, en cours de saison, envisager un déplacement sur les dates prévues. Les problématiques financières ne permettent pas de résoudre cette difficulté à partir de la proposition des ultras marins de janvier 2014, aussi Joël DELPLANQUE considère-t-il qu'il n'y a pas de solutions envisageables à ce jour et il propose par défaut que les clubs ultra marins ne participent pas. Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, valide cette décision.

Propositions de la DTN et du secteur professionnel

Le Conseil d'Administration étudie ensuite les propositions de la DTN et du secteur professionnel qui feront l'objet de votes à l'Assemblée Générale :

1. Le passage de 10 à 12 clubs en LFH en 2016-2017 : le Conseil adopte à l'unanimité les propositions (volet sportif et d'accompagnement CNCG), qui seront présentées à l'Assemblée Générale.
2. Evolutions du Règlement particulier D2F et de la réglementation JIPES applicable en D2F : le Conseil adopte à l'unanimité les propositions, qui seront présentées à l'Assemblée Générale.
3. Dispositif VAP en amont de la ProD2 (mise en place d'une D3)

Après un débat entre les élus du Conseil d'Administration sur le sujet, Joël DELPLANQUE donne la parole à François GARCIA. Ce dernier fait part de la découverte à partir de l'engagement TV conclu par la LNH avec beIN Sports il y a deux jours, des matches du championnat DIM qui se dérouleront dorénavant (à partir de la saison 2014-15) en semaine. Il rappelle les engagements pris par les arbitres, il y a 5 ans environ lorsqu'il y avait 50% de matches en semaine.

L'an dernier, les matches en semaine représentaient près de 70% et bon nombre de difficultés se sont fait jour. Aujourd'hui, François GARCIA est dubitatif avec des matches qui seront à 100% en semaine et fait part de la situation de danger qui s'ouvre à nous avec une période de turbulence en perspective.

Il déplore de ne pas avoir été consulté et pointe la complexification du travail avec la LNH. Claude SCARSI s'associe à François GARCIA pour lui témoigner son soutien et déplore lui aussi l'évolution des relations. Francis SEREX témoigne lui aussi de l'évolution discutable entre l'intérêt général et les intérêts particuliers. Joël DELPLANQUE a aussi constaté les remarques indélicates et précise qu'il va demander une réunion pour faire le point sur chaque thème (intégration ProD2, JFL, D3, CNCG, arbitrage) en affirmant son soutien au projet de la création de la D3.

Jacques BETTENFELD souhaite que nous traitions dans un premier temps le thème du JFL qui va dans le sens de l'intérêt général du handball.

Joël DELPLANQUE demande alors au Conseil, qui valide à l'unanimité, de repousser l'échéance de la création de la D3 et du dispositif VAP correspondant et, par cohérence, celle de l'intégration de la ProD2 à la LNH. Il va préparer un courrier pour convoquer très rapidement une réunion de travail avec les acteurs de ce dossier. Enfin le Conseil d'Administration donne mandat au Bureau Directeur pour finaliser le travail engagé avec la LNH sur la protection de notre formation à travers le JFL et la mise en place d'une CNCG commune indépendante de la FFHB et de la LNH. Sur ce point, Claude PERRUCHET rappelle que le principe d'un organisme de contrôle doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant est prévu par le code du sport (Article L132-2).

Face à ces dispositions, Pascal BAUDE demande à Joël DELPLANQUE d'adresser en parallèle un courrier explicatif aux clubs de ProD2 et N1M.

4. L'engagement des Ligues et des Comités de respecter les dates de détection des opérations dans le cadre du PES (12/14 ans pour avoir 100% de détection) : la formulation impliquant des possibles sanctions financières aux comités ou ligues qui ne respecteraient pas les principes est rejetée unanimement par le Conseil et Joël DELPLANQUE demande à Claude PERRUCHET de proposer une nouvelle formulation qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.
5. Autorisations d'entraîner : Philippe BANA fait un état de la situation des entraîneurs et des conditions d'exercice de la fonction au regard des règlements. Il s'agit de mettre fin au dispositif transitoire mis en place au moment de la création des diplômes DE et DES en remplacement des BEES1 et BEES2. Ce dispositif provisoire permettait aux entraîneurs professionnels engagés dans la formation DES de bénéficier d'une autorisation provisoire, renouvelable la saison suivante. Le but de la proposition est de rendre par l'obtention du DES un préalable obligatoire à toute autorisation d'entraîner en LNH, LFH et ProD2 à compter de la saison 2014-15. Plusieurs réunions d'information avec l'ensemble des acteurs se sont tenues en ce sens depuis septembre 2013 et la proposition réglementaire est le fruit d'une réflexion partagée.

Modification des statuts

Le Conseil d'Administration étudie ensuite les propositions de modification des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFHB : Claude PERRUCHET rappelle l'historique des différents débats qui amènent à la version présentée en séance. Un point est fait notamment sur la composition du Conseil d'Administration, la représentation hommes / femmes et les conséquences sur le règlement intérieur. A noter, en ce qui concerne cette représentation hommes / femmes, que deux propositions seront présentées à l'Assemblée Générale, dont une s'imposera au terme du processus parlementaire en cours. A noter également que la mise en application est prévue pour 2017 concernant la FFHB. La question de l'application aux Ligues et Comités des dispositions législatives relatives à la représentation hommes / femmes, a été posée au Ministère chargé des sports. Nous sommes en attente de réponse. Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition présentée qui sera proposée au vote de l'Assemblée Générale.

Organisation territoriale

Georges POTARD présente l'état des réflexions concernant les nouvelles modalités de la concertation territoriale à travers la zone, les réunions statutaires et l'évolution possible de ces réunions. Suite à l'envoi du questionnaire aux Ligues et Comités, il indique un retour à hauteur de 70%.

Le fruit de la concertation fait état du passage :

- De 4 à 6 zones (il a été mentionné dans le débat que l'option « 4 zones » avec un découpage différent n'a pas été proposée)
- De « réunions de zones » à des « groupes territoriaux de coordination »
- D'une nouvelle architecture (1 CPL national et 1 CPC de zone, 2 GTC), la possibilité aléatoire du CPL/CPC de Janvier et une réflexion qui doit s'engager sur l'étude des vœux.

Plusieurs points sont abordés, tels que le pilotage, la temporalité des réunions de zone, les décisions par vote à main levée, le reporting organisé par compte rendus écrits, une évaluation organisée, ou encore le budget fédéral à construire basé sur une liste prédéfinie de participants pris en charge par ce budget. En conclusion, Georges POTARD fait état du calendrier de la poursuite des travaux dans les semaines à venir, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale.

Joël DELPLANQUE préconise une structuration au plus près afin d'emporter l'adhésion. Le découpage de zone sera peut être utile pour les Championnats du Monde, l'EURO ou d'autres événements. Georges POTARD lui précise que l'option « 6 zones » serait à retenir dans un timing le plus rapide possible. François GARCIA indique que le nombre de zones est important compte tenu des conséquences sur l'organisation de l'arbitrage. Gilles BASQUIN pense que le vote du projet à l'Assemblée Générale est peut-être prématuré. Joël DELPLANQUE propose que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Bureau directeur élargi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La séance du samedi 15 mars 2014 est ouverte à 9h00.

Propositions des commissions et vœux des Ligues

Le Conseil d'Administration étudie les propositions des Commissions et les Vœux des Ligues en conformité avec les règlements fédéraux, et après avis du CPL et du CPC :

Article 9.5 du règlement intérieur : pouvoirs du conseil d'administration

« *Sur proposition du comité directeur, après consultation du conseil des présidents de ligue et du conseil des présidents de comité, il adopte toutes les dispositions réglementaires relatives au fonctionnement général administratif, sportif, médical et technique, en particulier les règlements généraux, le règlement médical, le règlement d'examen des réclamations et litiges, le règlement général des compétitions nationales, les règlements particuliers des compétitions nationales (hors HBProD2 et LFH), le règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball et les dispositions concernant l'arbitrage.* »

Article 1.3 des règlements généraux

« *Sauf délibération spécifique, les décisions du conseil d'administration relatives au fonctionnement général administratif, sportif, médical et technique, en particulier les règlements généraux, le règlement médical, le règlement d'examen des réclamations et litiges, le règlement général des compétitions nationales, les règlements particuliers des compétitions nationales (hors Handball ProD2 et LFH), le règlement relatif à l'activité d'agent sportif de Handball et les dispositions concernant l'arbitrage, sont exécutoires à compter du 1er juin de l'année en cours.* »

1. Propositions de la COC (autres que celles des Assises de la Sportive)
 - a. Proposition 5 : Coupe de France Départementale et Régionale, le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - b. Proposition 6 : Compétence CRL nationale sur la Coupe de France régionale et départementale, le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
2. Propositions de la CCA
 - a. Dans la CMCD arbitrage des clubs de nationale, le socle de base passe de 7 à 11 arbitrages, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - b. Dans la CMCD arbitrage des clubs de nationale, le seuil de ressources passe de 130 à 90 points, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - c. La valorisation et la reconnaissance des compétences de formateurs d'arbitres, le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
3. Propositions de la CNSR
 - a. Conventions entre clubs, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité, avec application immédiate avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - b. CMCD, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité, avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - c. Licence dirigeant, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - d. Licences multiples, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - e. Mutations, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - f. Contrôle des comptes, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité après la modification proposée par Francis SEREX : « inscrit à l'ordre des experts comptables » avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - g. Délais, le Conseil propose à l'unanimité que cette partie relative au règlement disciplinaire, soit soumise à l'Assemblée Générale.
 - h. Droit de Formation, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.

- i. Brûlages, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - j. Conséquences réglementaires des propositions issues des Assises de la Sportive, il s'agit d'une première rédaction, qui sera finalisée en fonction des décisions de l'Assemblée Générale.
 - k. Commissions territoriales, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - l. Champ d'application du dispositif de licences, le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité avec les avis favorables du CPL et du CPC.
4. Propositions de la CNCG
- a. Attributions de licences.
 - b. Sanctions.
 - c. Accompagnement des clubs ProD2 et LFH.
 - d. Dispositions spécifiques HBProD2, LFH et D2F VAP.
 - e. Modifications tarifaires du guide financier.
- Le Conseil adopte à l'unanimité l'ensemble des propositions de la CNCG, avec application immédiate avec les avis favorables du CPL et du CPC.
5. Proposition de la Commission des finances
- Procédures d'exécution du budget et procédures d'engagement, s'agissant du règlement financier, cette proposition sera présentée à l'Assemblée Générale dans le cadre du Guide financier pour 2014-15.
6. Vœux des Ligues
- a. Vœu 1 de la Côte d'Azur : certificat médical, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité, après correction présentée par Martine BOUSSUGE et Alain KOUBI, avec les avis favorables du CPL et du CPC.
 - b. Vœu 2 de la Côte d'Azur : décompte des délais en matière disciplinaire et des réclamations, le Conseil adopte la rédaction de l'article 8.3 du Règlement d'examen des réclamations et litiges telle que proposée par le Service Juridique fédéral (« *Le délai d'appel court à compter de la réception ou, à défaut, de la première présentation de la notification de la décision de première instance* »).
 - c. Vœu 3 de la Côte d'Azur : Préciser les procédures de décision sur la recevabilité des réclamations et des appels dans le règlement d'examen des réclamations et litiges. Suite aux observations et remarques formulées lors des réunions du CPL et du CPC, la rédaction suivante a été proposée par le Groupe Mixte Juridique :
 - « 6.2 [Ratification]
 - Modification du dernier alinéa :
 - À défaut de ratification dans ce délai, le président de la commission d'examen des réclamations et litiges statue sur la recevabilité de la demande **prononce l'irrecevabilité de la demande et en informe le demandeur par courrier recommandé avec accusé de réception.***
 - 6.3 [Déposition]
 - Toute réclamation contre une décision prise par un organe d'une instance fédérale ne peut être déposée que par le licencié ou l'association affiliée (ou le cas échéant la société sportive créée par l'association) auxquels elle fait directement grief. Faute de quoi elle est déclarée irrecevable **par le président de la commission d'examen des réclamations et litiges.***
 - 6.4 [Délai]
 - Une réclamation est déclarée irrecevable si elle n'est pas déposée dans les formes et les délais prévus au paragraphe précédent ou dans les formes prévues par le code d'arbitrage. Dans ce cas, l'auteur de la réclamation est informé par une décision motivée **prise par le président de la commission d'examen des réclamations et litiges et** postée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de quinze jours après réception de la réclamation.*
 - La suite inchangée.
 - 9 Recevabilité
 - Si l'appel n'est pas recevable **sur la forme de son dépôt,** le demandeur est informé par une décision motivée **prise par le président du jury d'appel et** postée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de quinze jours après réception dudit appel. »*
- Le Conseil adopte à l'unanimité la formulation telle qu'elle est proposée ci-dessus.

- d. Vœu 4 de la Côte d'Azur : licence blanche pour arbitre indépendant, il s'agit effectivement d'une disposition adoptée par l'Assemblée Générale 2013, avec les avis favorables du CPL, du CPC et du CA, mais dont la mise en œuvre pratique n'a pas été précisée dans les textes. Une proposition de rédaction sera présentée à l'Assemblée Générale.
- e. Vœu 5 de la Côte d'Azur : droits de formation, ce vœu fait l'objet d'une proposition de la CNSR (n° 8) qui fait apparaître le fait que les droits de formation ne sont jamais encaissés par la FFHB.
- f. Vœu 6 de la Côte d'Azur : ce vœu est rejeté par le Conseil (unanimité), après l'avoir été par les CPL et CPC.
- g. Vœu 7 de la Côte d'Azur : ce vœu a été repris par les Assises de la Sportive (proposition COC n° 4) et il sera soumis à l'Assemblée Générale.
- h. Vœu 8 de la Normandie : mutation des moins de 13, ce vœu a été rejeté par le Conseil (unanimité), après l'avoir été par les CPL et CPC.
- i. Vœu 9 de la Normandie : ce vœu avait été repris par la DTN et le secteur professionnel. Il a fait l'objet d'un long débat au sein du Conseil d'Administration pour aboutir à une proposition différée qui fera l'objet de courrier aux acteurs de LNH, aux clubs de ProD2 et N1M et d'une information au Président de la Ligue de Normandie.
- j. Vœu 10 des Pays de la Loire : Nomination des tables, ce vœu a été rejeté par le Conseil (unanimité), après l'avoir été par les CPL et CPC.
- k. Vœu 11 des Pays de la Loire : Réinstauration de la licence Handensemble, ce vœu a été rejeté par le Conseil (unanimité), après l'avoir été par les CPL et CPC.
- l. Vœu 12 des Pays de la Loire : Statut des équipes 3 dans le cadre des clubs nationaux, ce vœu est adopté par le Conseil (unanimité), avec les avis favorables du CPL et du CPC.
- m. Vœu 13 des Pays de la Loire : tableau des règles sportives et des textes réglementaires adopté par le Conseil (unanimité), CPL et CPC.
- n. Vœu 14 des Pays de la Loire : Horaires dernière journée de 20 h 30 à 21 h, ce vœu sera soumis au vote de l'Assemblée Générale car le Conseil est indécis, le CPL est défavorable et le CPC est favorable.
- o. Vœu 15 des Pays de la Loire : Prise en compte de la restriction votée à l'AG 2013 sur l'article 94.2 avec avis favorable du Conseil (unanimité), des CPL et CPC.
- p. Vœu 16 des Pays de la Loire : Ce vœu est considéré comme irrecevable car les règles de jeu relèvent de la stricte compétence de l'IHF.
- q. Vœu 17 des Pays de la Loire : Revoir procédures d'enregistrement des licences : Le Conseil est défavorable, les CPL et le CPC aussi en attente de l'évolution de Gest'Hand.
- r. Vœu 18 des Pays de la Loire : Un licencié peut faire appel d'une décision d'une commission départementale ou régionale vers le Jury d'appel sans l'avis du Président de l'Association, ce vœu est rejeté avec avis défavorable des 3 instances : Conseil (unanimité), CPL et CPC.
- s. Vœu 19 PIFO : Irrecevable
- t. Vœu 20 PIFO : Irrecevable
- u. Vœu 21 PIFO : Justificatif d'identité numérique, ce vœu est lié aux évolutions techniques de Gest'Hand, il représente un intérêt reconnu. A partir de l'avis favorable du CPC et défavorable du CPL, le Conseil estime, à l'unanimité, que cette disposition non applicable l'an prochain pour des raisons de délais et de coût, qui sera applicable que pour une saison dans le cadre de la mise en place du badge électronique pour 2016, ne nécessite pas une position de l'Assemblée Générale.
- v. Vœu 22 PIFO : Irrecevable
- w. Vœu 23 de la PIFO : Suite de l'Assemblée Générale d'Evian, le Conseil (unanime), ainsi que les CPL et CPC avec prise en compte des propositions de la CCA (2 JA départementaux dans le socle de base à partir de la saison 2016-17).
- x. Vœu 24 de Provence Alpes : Statut des joueurs de pôles, le Conseil est divisé sur cette proposition, le CPL est favorable à 53% et le CPC à 67%. Le Conseil propose de soumettre ce vœu au vote de l'Assemblée Générale en permettant l'expression des 2 positions antagonistes.

➔ Les vœux des ligues et propositions des Commissions adoptés par le Conseil d'Administration après avis favorables des CPL et CPC sont définitivement approuvés, sans qu'il ne soit nécessaire de les soumettre au vote de l'Assemblée Générale fédérale. En outre, les dispositions d'application

immédiate seront publiées dans un prochain bulletin Handinfos pour être opposables dans les meilleurs délais.

Une proposition, pour permettre d'utiliser des compétences de délégué, hors de son territoire, est rejetée par le Conseil. Cette disposition se traitera en Bureau Directeur fédéral, à partir des propositions des commissions qui désignent des élus de territoires sur des missions indemnisées autour des matches de nationale.

Une précision sera apportée à l'article 19.8 du Règlement Intérieur et soumise à l'Assemblée Générale.

D'autre part, il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale dans le cadre des modifications du Règlement Intérieur une formulation plus claire liée à l'utilisation de la Carte Fédérale lors des rencontres organisées par la LNH ainsi que la réactualisation des ayants droits de cette carte fédérale et une procédure de réalisation de ces cartes de manière plus personnalisée à partir du siège fédéral qui permettra une meilleure visibilité des possesseurs de cette carte. Le Conseil valide le principe d'une précision de l'article 31 du Règlement Intérieur en ce sens.

7. Propositions du Groupe Mixte Interdisciplinaire et Juridique :

- a. Quantum de sanction en cas de violence grave, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - b. Remplacement du capitaine par officiel responsable, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - c. Suppression dans le guide financier du tableau « pénalités liées au comportement du public », avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - d. Compétence pour l'examen des réclamations et litiges, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil. Ce vœu ne concernant pas directement les affaires disciplinaires est adopté par le Conseil d'Administration.
 - e. Motivation des appels disciplinaires, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - f. Précision sur la répartition association/société sportive, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - g. Solidarité association et société sportive pour paiement pénalités financières, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - h. Possibilité appel principal en disciplinaire, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - i. Garantir les droits de la défense du club quitté en cas de mutation, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - j. Décompte des délais, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
 - k. Modalités et tarifs des pénalités financières, avis favorable du CPL, CPC et à l'unanimité du Conseil.
- ➔ Hormis la 4^{ème} proposition, toutes les autres propositions seront soumises à l'Assemblée Générale fédérale, compétente en matière de règlement disciplinaire.

FADTE

L'enveloppe globale du FADTE sera envoyée aux territoires (chaque Ligue devra mettre en place une disposition qui permettra de dissocier dans cette enveloppe les sommes affectés aux Comités par la gouvernance territoriale). Le principe fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration.

Joël DELPLANQUE fait un état des emplois d'avenir sur le territoire à la suite de l'étude menée par Hugues AUGIER et Daniel GOUGEON. Il semble que des clubs disposent d'emplois d'avenir sans avoir prévenu leur ligue.

Alexis MANOUVRIER intervient pour proposer d'analyser plus finement les chiffres fournis à ce jour avant d'envisager la signature d'un nouvel objectif comme le souhaite le Président.

Plan de féminisation

Béatrice BARBUSSE rappelle l'origine du projet « plan de féminisation » et les axes définis par le ministère. Au travers du plan, il s'agit de formaliser des actions déjà portées par la fédération et les territoires. Mais cela vise aussi à mesurer les écarts existants ainsi que les objectifs à fixer en conséquence. Les enjeux sont multiples

(sociétaux, citoyens, sociaux, économiques) ; ils pourront faire l'objet de précisions s'il y a une présentation à l'Assemblée Générale Fédérale.

Pour présenter ce dossier transversal, Béatrice BARBUSSE précise qu'il faut d'abord faire un diagnostic quantitatif et qualitatif. Elle explique qu'actuellement, la représentation féminine est plus forte au niveau fédéral qu'au niveau des territoires. Elle en profite pour souligner que Joël DELPLANQUE est un des rares présidents à avoir affirmé la volonté de la FFHB, de se conformer à la mixité dès 2017 et donc sans attendre l'échéance légale de 2020.

Martine BOUSSUGES suggère que soient ressorties les études statistiques faites en 2007 pour les Hand'bassadrices. Béatrice BARBUSSE pointe sa satisfaction pour cette proposition puisqu'elle ne savait pas véritablement vers qui se tourner. Christian LIENARD propose également d'utiliser Gest'Hand pour récupérer des éléments statistiques.

Concernant la méthode, Béatrice BARBUSSE souhaite une implication du plus grand nombre d'acteurs possibles au sein de la fédération. Pour cela, elle envisage de mettre en place un comité de pilotage et une gouvernance déconcentrée sur le territoire pour faciliter le suivi des indicateurs qui seront mis en place au regard des objectifs qui seront définis. Elle précise qu'elle a conscience de la nécessité de prioriser les actions en fonction du diagnostic pour atteindre l'objectif en 2017.

Joël DELPLANQUE convient qu'à minima il y ait une évocation du plan de féminisation, sinon une présentation en Assemblée Générale. Il souhaite qu'au moment où Claude PERRUCHET évoquera les statuts et règlements, cela puisse être fait. Béatrice BARBUSSE rajoute que ce plan est aussi un enjeu pour la fédération par rapport à la responsabilité sociale des entreprises qui souhaiteraient se rapprocher de la FFHB. Joël DELPLANQUE demande qu'il y ait également une veille d'organisée au sein de la FFHB par rapport aux postes qui seront vacants à l'avenir.

Jacques BETTENFELD fait part de son expérience sur les territoires pour alerter Béatrice BARBUSSE sur les freins éventuels. Il explique aussi les démarches déjà entreprises au niveau des Equipes de France et la nécessité d'associer une réflexion de communication pour améliorer ce qui a été fait jusque-là. Béatrice BARBUSSE en convient et précise qu'il faudra associer cette démarche à des formations pour compléter le plan.

Joël DELPLANQUE demande à Brigitte VILLEPREUX de préciser lors de ces démarches vers les territoires, la volonté affichée à travers ce plan et le dispositif d'accompagnement qui sera mis en place. Béatrice BARBUSSE termine son intervention en expliquant qu'elle envisage d'aller elle aussi vers les territoires ainsi que de mener une démarche en direction des entreprises. Georges POTARD intervient pour faire un point sur l'Ile de France, les démarches actuellement en cours et le travail qui reste à faire pour s'améliorer. Il se dit demandeur de soutien dans ce sens.

Joël DELPLANQUE conclue en confirmant à Béatrice BARBUSSE son intervention à l'Assemblée Générale.

Développement

Alexis MANOUVRIER annonce une présentation de la Centrale d'Achats à l'Assemblée Générale avec un descriptif des possibilités. L'ouverture officielle est prévue en septembre 2014. Il indique que 50% des montants alloués au budget de la Commission Développement seront fléchés vers la Centrale d'Achat. Un bilan est prévu pour l'Assemblée Générale au sujet des Emplois d'Avenir. Pour le Fonds de dotation, un audit interne est actuellement en cours. Il ne sait pas si l'étude sera conclue pour l'Assemblée Générale. Les éléments de Gest'hand3 ne sont pas, à ce stade, suffisamment aboutis pour faire l'objet d'une présentation en Assemblée Générale. Par contre il y a maintenant suffisamment de matière avec Hand Fit pour faire une présentation en Assemblée Générale. Il faudra aussi faire un retour en Assemblée Générale, sur la manifestation des Nationales du Handensemble programmée au Kremlin Bicêtre les 19 et 20 avril. Alexis MANOUVRIER fera un courrier en réponse aux questions posées par Pierre ORRIERE concernant les critères de délivrance des labels.

Joël DELPLANQUE constate que la plupart des points proposés dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont liés au bilan donc au rapport d'activité. En conséquence, il pense qu'il faut centrer la présentation sur la Centrale d'Achat. Il estime incontournable de se montrer convaincants, en inscrivant très clairement le projet dans le cadre du service aux clubs.

Questions diverses

Jacques BETTENFELD précise au Conseil d'Administration qu'il interviendra à l'Assemblée Générale pour les affaires en cours :

- Dans l'affaire des « Placements à risque », des conclusions devraient pouvoir être communiquées.
- Dans l'affaire des « Paris sportifs douteux », le Juge a nommé deux experts dont le rapport doit être déposé au 01/04. Par ailleurs, le club de Cesson s'est désisté de sa constitution de partie civile. La position de la Fédération sera déterminée en fonction du dossier tel qu'il lui sera présenté.

Emmanuel GRANDIN fait un bilan d'étape de l'organisation de l'Assemblée Générale 2014 à Fort de France en Martinique :

- Le budget est équilibré
- La répartition des chambres pour les hébergements est en passe d'être finalisée
- Des rencontres sont prévues avec les présidents de commissions
- L'arrivée en amont d'Arnaud MAYEUR va permettre de travailler avec Gest'Hand

Un échange a lieu entre les élus concernant la première proposition de version d'ordre du jour distribuée par Alain JOURDAN, elle nécessitera quelques ajustements en fonction des discussions de ce Conseil d'Administration.

Joël DELPLANQUE précise que l'Equipe de France Masculine sera en tournée début juin en Guadeloupe et Martinique.

Joël DELPLANQUE adresse au nom du Conseil d'Administration des condoléances à Jocelyne MOCKA-RENIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général